

# **CONSEIL MUNICIPAL de BUCEY LES GY**

**Séance du 28 septembre 2020**

**Membres présents** : 12

Jacques **BALLIVET**, David **BIDON**, Vincent **CHEVIET**, Mélanie **DUCRET**, Virginie **GROSJEAN**, Fanny **KOPEC**, Freddy **KOPEC**, Agnès **LAMBERT**, Benjamin **PROST**, Baptiste **SANDRETTI**, Romain **MILLOT**, Océane **RABY**

**Date de convocation** : 23/09/2020

**PROCURATION** : Céline **LACOUR** à Benjamin **PROST**

**Membres absents** : Quentin **HERITIER**, Sylvie **PIRES**

**Secrétaire** : Océane **RABY**

Ouverture de la séance à 19h39

***La grande salle n'étant pas disponible (car louée pour l'Assemblée Générale des Amis de l'Ecole) la réunion de Conseil Municipal a du se tenir dans la salle du Conseil de la Mairie.***

***Cette salle ne permettant pas d'accueillir du public en plus des conseillers tout en respectant la distanciation sociale et les gestes barrières, cette réunion s'est tenue à huis clos.***

## **1) OFFRE DE PRET**

**A)** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la réalisation d'un emprunt de 90 000 € a été prévue lors du vote du budget primitif de la commune.

Présentation faite des différentes offres de prêts reçues en Mairie, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la proposition de la Caisse d'Epargne pour la réalisation d'un prêt dont les caractéristiques suivantes :
  - o Montant : 90 000 €
  - o Périodicité : Trimestrielle
  - o Taux : 1.03 %
  - o Amortissement : progressif à échéances constantes
  - o Frais de dossier : 0.20 %
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE COMME SUIT :                      13 POUR                      0 CONTRE                      0                      ABSTENTION**

**B)** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une échéance de 650 568.75 € correspondant au remboursement du prêt relais pour les travaux de restauration du presbytère auprès du Crédit Mutuel est prévu au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Vu la situation financière actuelle de la commune, le Crédit Mutuel de Gray, a proposé d'échelonner ce remboursement comme suit :

- 568.75 € d'intérêts au 30/09/2020
- 500 000 € de capital au 5/10/2020
- 150 000 € de capital et 139.25 € d'intérêts au 20/12/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette offre et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout autre document ce rapportant à ce dossier.

**VOTE COMME SUIT :                      13 POUR                      0 CONTRE                      0                      ABSTENTION**

## **2) AVENANT CONTRAT ANTARGAZ ANCIENNE MAIRIE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'après études des dépenses de la commune avec Monsieur Ballivet, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, des frais inutiles ont été remarqués concernant le chauffage de l'ancienne Mairie.

En effet, le contrat passé avec la société Antargaz prévoyait un remplissage automatique de la cuve de gaz à chaque passage du livreur, soit plusieurs fois par an.

Etant donné que le bâtiment de l'ancienne Mairie n'est plus utilisé, Monsieur le Maire a donc demandé à la société Antargaz de bien vouloir modifier le type de livraison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision de Monsieur le Maire et l'autorise à signer l'avenant au Contrat avec ANTARGAZ concernant l'ancienne mairie afin que les livraisons de GPL soient désormais à l'initiative de la commune.

**VOTE COMME SUIT :                    13    POUR                    0    CONTRE                    0    ABSTENTION**

## **3) CONVENTION ATELIER JUS DE POMMES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les différentes discussions abordées lors des précédentes réunions au sujet de la convention passée avec l'association Patrimoine et Environnement pour la gestion de l'Atelier Jus de Pommes.

Après en avoir délibéré, et conformément à la convention de gestion de l'atelier jus de pommes signée le 12 juin 2015, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas renouveler cette convention avec l'Association Patrimoine et Environnement, qui se termine au 31/12/2020 et ne sera donc pas renouveler par tacite reconduction.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

**VOTE COMME SUIT :                    13    POUR                    0    CONTRE                    0    ABSTENTION**

## **4) CONVENTION DE LOCATION ANNUELLE DES SALLES AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES et autres**

Monsieur le Maire et Madame DUCRET, responsable de la Commission Vie Associative, présentent aux membres du Conseil Municipal les différentes propositions de convention de location et de mise à disposition des salles aux associations sportives, et autres, qui les utilisent. Ils rappellent que l'ensemble des associations concernées n'ont pas fait d'objections à ces propositions de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter les termes des conventions suivantes :
  - o Association Si on Chantait : prêt d'une salle, gracieusement, pour les répétitions de la Chorale adultes (petite salle le mardi soir) et enfants (salle du 3<sup>ème</sup> âge le samedi matin)

- Association Le Fil d'Argent (Club du 3<sup>ème</sup> âge) Aimé AIMON : prêt de la salle 3<sup>ème</sup> âge, gracieusement, tous les jeudi après-midi.
  - Relax et Sport (Nathan DIAS) : location de la grande salle le mercredi soir de 19h à 20 h pour un montant de 264 € pour 33 séances pour la saison 2020/2021.
  - Kai Club 70 Aikido (Bano CREIGNOU) : location de la petite salle tous les samedis matin entre 9h et 12h pour un montant de 600 € pour la saison 2020/2021.
  - ASTTB – Tennis de Table (Jérôme BOISDRON) : location de la grande salle les mardis de 19h à 22 h, les mercredis de 10h30 à 11h30, les jeudis de 19h à 22h, et 1 Weekend sur 2 pour les matchs, pour un montant de 800 € pour la saison 2020/2021.
  - L'ACCA de Bucey les Gy (Daniel DUEDE) : dans les mêmes conditions soit 1200 € par an, révisable tous les ans selon l'indice du prix à la consommation de l'INSEE (IPC ensembles des ménages – 00 E) soit à titre informatif : 1 295.02 € pour 2019 et 1 297.62 € pour 2020.
- Autorise Monsieur le Maire ou Madame Mélanie DUCRET, 4<sup>ème</sup> Adjointe, à signer les conventions de location et de mise à disposition des salles communales avec les associations concernées et citées ci-dessus.
  - Précise que, compte-tenu de la crise sanitaire, et de l'éventualité de refuser l'accès aux salles aux associations en cas de confinement partiel, ou complet, et sur ordre de Madame la Préfète ou du gouvernement, les participations financières seront, exceptionnellement, demandés en 2 versements, la moitié en janvier 2021, et le solde en juin 2021, et qu'une régularisation des tarifs pourra être envisagé en cas de fermeture des salles.

**VOTE COMME SUIT :                      13 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION**

## **5) CONDITIONS LOCATION DE SALLE GRATUITE AUX ASSOCIATIONS DE BUCEY LES GY**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations du 26 juin 2008 et du 3 juin 2009 concernant la location gratuite de la salle polyvalente aux associations du village une fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de reconduire, à compter de ce jour, cet avantage dont peuvent bénéficier uniquement les associations de Bucey les Gy qui remplissent les conditions suivantes :
  - Le siège social de l'association doit être basé à Bucey les Gy
  - Au moins 2 membres du bureau de l'association doivent résider à Bucey les Gy
  - L'association doit faire parvenir chaque année le compte rendu de son assemblée générale à la mairie.
- Précise qu'une seule location gratuite sera accordée par association sur une année civile. Chaque association devra préciser ce choix lors de la réservation de la salle et sur la convention de location.

- Précise, qu'à ce jour, seules les associations suivantes sont concernées : L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bucey les Gy, Les Amis de l'Ecole, Le Fil d'Argent, l'ACCA de Bucey les Gy, l'UBAC de Bucey les Gy, Anisol, Patrimoine et environnement, et la Chorale Si on chantait.
- Autorise Monsieur le Maire, Mélanie DUCRET 4<sup>ème</sup> adjointe et responsable de la Commission Vie associative, et Romain MILLOT, Conseiller Municipale responsable des salles, à appliquer cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

**VOTE COMME SUIV :                    13    POUR                    0    CONTRE                    0    ABSTENTION**

### **6) CONTRAT ENTRETIEN SAS PALISSOT POUR LA MAIRIE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la proposition de contrat d'entretien de l'entreprise PALISSOT, qui gère les installations de chauffage, VMC et Surpresseur de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de refuser les termes de ce contrat pour manque de précisions, et informations erronées (ex : le surpresseur n'as pas de bêche) et d'incohérence de dates.
- Demande à Monsieur le Maire de faire modifier cette proposition de contrat, et de demander à l'entreprise Palissot, une prise d'effet de ce contrat au 1<sup>er</sup> octobre 2020, pour une durée d'un an.
- Charge Monsieur le Maire de demander une formation sur les installations, notamment pour le fonctionnement du chauffage.

**VOTE COMME SUIV :                    13    POUR                    0    CONTRE                    0    ABSTENTION**

### **7) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Informations aux habitants (situation financière de la commune)

**Fin de séance à 21H**